

Compte-rendu de la réunion du 18 juin 2018 du Comité de pilotage du projet REPERE (référentiel partagé sur les priorités de restauration des fonctionnalités des milieux estuariens de la vallée de Seine-Aval)

Étaient présents :

- M. Yvan CORDIER** – Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-Maritime, représentant Madame la Préfète de la Région Normandie
- M. Bernard COUSIN** – Directeur de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial de la Préfecture de Seine-Maritime
- M. Christian BLANQUART** – Unité Aménagement du Territoire au SGAR Normandie
- Mme Florence CASTEL** – Directrice adjointe de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie
- Mme Pénélope KUSTOSZ** – Sous-préfecture du Havre
- M. Alexandre HERMENT** – Chef du Service Ressources Milieux et Territoires de la DDTM de Seine-Maritime
- M. Patrick PESQUET** – Vice-Président de l'agglomération Caux Seine Agglo
- M. Hubert SAINT** – Métropole Rouen Normandie
- Mme Lucy MORIN** – Communauté d'Agglomération Seine-Eure
- M. Thomas BOULANGER** – Département de l'Eure
- Mme Delphine CLEMENT** – Communauté d'agglomération Havraise
- M. Thierry LECOMTE** – Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Normandie
- Mme Natacha MASSU** – Grand Port Maritime du Havre
- Mme Sandrine SAMSON** – Grand Port Maritime de Rouen
- M. Christophe MAUGENDRE** – Agence Française pour la Biodiversité – Antenne de Bourg-Achard
- Mme Gwenola DE ROTON** – Agence Française pour la Biodiversité – Antenne du Havre
- Mme Valérie GENOUVILLE** – Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie
- M. Stéphane LEMONNIER** – Conservatoire des Espaces Naturels Normandie Seine
- M. Frank NIVOIX** – Conservatoire des Espaces Naturels Normandie Seine
- M. Emmanuel VOCHLET** – Conservatoire des Espaces Naturels Normandie Seine
- Mme Catherine DELANNOY** – Parc Naturel régional des Boucles de la Seine Normande
- Mme Christelle STEINER** – Parc Naturel régional des Boucles de la Seine Normande
- M. Guylain THÉON** – Chef de la Mission estuaire de la Seine – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie
- M. Arnaud DIARRA** - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie
- M. Frédéric BIZON** - Direction Départementale des Territoires de l'Eure
- Mme Barbara LEROY** – Chargée d'études Seine, estuaire, littoral de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- Mme Karine LADIRAY GONCALVES** – Directrice du GIP Seine Aval
- M. Manuel MUNTONI** - Chargé de mission au GIP Seine Aval
- M. Nicolas BACQ** - Chargé de mission au GIP Seine Aval
- Mme Annaïg POSTEC** - Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

Mme Alix GUILLEMETTE – Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine

M. Martin BLANPAIN – Directeur de la Maison de l'Estuaire

M. Joël GERNEZ – FNE Normandie

M. Alexis MAHEUT – Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie

M. José GUTIERREZ – UNICEM Normandie

M. Etienne FROMENTIN – UNICEM Normandie

Mme Sabine BINNINGER – CEMEX Granulats – UNICEM

M. Amaël MACRON – CEMEX Granulats – UNICEM

Préambule de Monsieur Yvan CORDIER, Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-Maritime

Après avoir rappelé l'importance majeure du territoire de l'estuaire de la Seine à la fois du point de vue économique, en tant que secteur accueillant de nombreux emplois et activités et porte d'entrée maritime d'envergure nationale, et du point de vue environnemental, en tant qu'espace abritant une biodiversité et des habitats exceptionnels reconnus à l'international, M. CORDIER annonce le lancement du projet REPERE (référentiel partagé sur les priorités de restauration des fonctionnalités des milieux estuariens de la vallée de Seine-Aval) destiné à combler le manque d'une vision globale et partagée des fonctionnalités écologiques existantes dans l'estuaire.

Ce projet doit marquer une nouvelle étape dans la stratégie partenariale initiée dans les années 1990, avec pour objectif de concilier enjeux industriels et enjeux environnementaux, et qui a abouti à la mise en place d'une gouvernance spécifique de l'estuaire, toujours d'actualité, composée du Conseil de l'Estuaire (CES) et du Conseil Scientifique de l'Estuaire (CSES) ainsi qu'à la création de l'organe de recherche qu'est le GIP Seine Aval. Le projet REPERE a ainsi pour objectif d'organiser une large réflexion sur les fonctionnalités écologiques de l'estuaire de la Seine afin de pouvoir prioriser les actions de restauration écologique à mener. Ce projet sera mené par la DREAL Normandie et le GIP Seine Aval, en large concertation avec les acteurs du territoire, représentés dans ce comité de pilotage.

Enfin, M. CORDIER précise que ce projet fait échos à d'autres initiatives en cours et qui mettent également en avant le besoin de prendre en compte les particularités du territoire de la Normandie, comme la mission du CGEDD sollicitée par Mme la Préfète pour étudier les possibilités d'adaptation de la réglementation afin de favoriser la réutilisation des friches industrielles autour de Rouen, mission qui sera à Rouen les 11 et 12 juillet prochains.

DREAL Normandie : Présentation générale du projet REPERE – M. Guylain THEON

Barbara LEROY (AESN) :

L'estuaire est un territoire d'enjeux majeurs, ce qui est confirmé par le nombre de partenaires présents à cette réunion de lancement.

Comme il l'est souvent exprimé par M. ROMANA, président du Conseil scientifique de l'estuaire de la Seine, il est nécessaire de sortir de « la tyrannie des petits projets » et de développer une vision globale de l'estuaire. Et pour cela, il est indispensable de mieux connaître cet estuaire et ses fonctionnalités, pour y développer une gestion globale et intégrée non pas pour uniquement compenser, mais pour répondre aux objectifs de préservation et de restauration, ainsi qu'à l'atteinte d'un bon état écologique des masses d'eau. L'Agence de l'Eau soutient l'initiative ainsi lancée qui va dans ce sens, et qui de plus a l'ambition d'être très opérationnelle pour répondre aux besoins des partenaires du territoire.

Thierry LECOMTE (CSRPN) :

Il est effectivement très important d'insister sur la nécessité de conserver ce qui fonctionne.

La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'estuaire de la Seine, mise en place en 2006, n'a pas encore été évoquée, alors qu'elle fait bien partie des outils de gestion des espaces complexes comme l'estuaire ; il pourrait être intéressant d'en faire un bilan plus de 10 ans après sa mise en application et d'en tirer les enseignements.

L'écologie est une science récente, contrairement aux mathématiques et à la médecine, et il faut en avoir conscience. Mais si on ne sait pas tout, la communauté scientifique est tout de même d'accord sur un point : il n'y a pas de vie sans échanges, à tous les niveaux, du niveau cellulaire au niveau écosystémique. Et les estuaires sont des interfaces à l'échelle mondiale, au niveau écologique comme pour les oiseaux et les poissons migrateurs, mais aussi au niveau économique. Et les superficies sont très faibles par rapport aux enjeux immenses qu'ils portent.

REPERE rappelle le mot « réparer », et il est vrai que l'on souhaite réparer l'estuaire via ce projet, entre autres. Il faudra être vigilant à concilier développement et environnement, et à ne pas perdre du côté économique tout en gagnant sur le côté environnemental. Mais il faudra également être conscient qu'il peut être très difficile de mener des actions de compensation en zones saumâtres, et que s'il est intéressant de chercher à adapter la réglementation ERC et à prévoir comment compenser les aménagements, il faudra aussi parfois savoir Renoncer : ERCR.

Sandrine SAMSON (GPMR) :

Les Grands Ports Maritimes vivent aussi les changements dans la prise en compte des enjeux environnementaux, en tant que ports aménageurs du territoire, au travers des projets qu'ils portent, mais également en tant que gestionnaires d'espaces naturels depuis la loi portuaire de 2008. Le GPM de Rouen a besoin d'un référentiel commun qui lui permette d'orienter les actions qu'il mène en faveur de l'environnement, afin de les intégrer à quelque chose de plus ambitieux qui réponde aux besoins du système estuarien. De plus, dans le cadre des procédures administratives, il est nécessaire de préciser les méthodes qui ne sont pas forcément adaptées au contexte estuarien. Le projet REPERE nous paraît une démarche adaptée à ces problématiques. Enfin, il nous semble qu'il faudra veiller à ne pas avoir une vision trop conservatoire des choses mais plutôt dynamique, car lorsque l'on restaure, on modifie certaines fonctionnalités. Ce référentiel devra pouvoir intégrer cet aspect et nous permettre à tous d'aller dans le bon sens.

Natacha MASSU (GPMH) :

Le Grand Port Maritime du Havre est totalement en phase avec ce qui a été énoncé par le GPMR, et est également satisfait du lancement du projet REPERE. Le GPMH participera bien à la démarche, d'autant qu'il participe au suivi de l'estuaire depuis de nombreuses années.

Patrick PESQUET (Caux Seine Agglo) :

Caux Seine Agglo se félicite d'être représentée ce jour et de faire partie du Comité de pilotage. Le principe d'une vision globale de l'estuaire est attendue depuis longtemps, et la connaissance de cet espace est indispensable. Une inquiétude existe quant à la bonne prise en compte de l'« écosystème économique » et des impacts éventuels des objectifs qui pourront être fixés en termes d'écosystèmes écologiques. Il sera très important que tous les partenaires puissent partager leurs réflexions, et que ne soit pas oublié l'aspect opérationnel du projet. A ce titre, le volet foncier est essentiel, et donc les ports évidemment mais aussi le conservatoire du littoral sont des partenaires avec qui travailler.

Valérie GENOUVILLE (Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie) :

La Chambre d'agriculture souhaite également avoir une meilleure connaissance de l'estuaire, de ses fonctionnalités et des possibilités de restauration, et souhaiterait que l'on puisse étudier comment les projets de restauration pourraient viser des objectifs également qualitatifs et non plus uniquement surfaciques, qui sont très dommageables pour l'activité agricole. La chambre confirme le besoin d'accompagnement des porteurs de projets sur ces sujets, et à ce titre accueille favorablement le projet REPERE.

Alexis MAHEUT (CRPMEM) :

Nous avons assisté à la dégradation de l'estuaire jusqu'à aujourd'hui, en raison du projet Port 2000, du pont de Normandie, des digues, des dragages... Il est bienvenu de constater que l'on évoque maintenant sa restauration. Se poseront les questions des limites géographiques et de l'état de référence de l'estuaire à considérer pour cette étude. Les pêcheurs vivent de cet estuaire, qui a bien changé. 15 ans auparavant, on comptait encore une cinquantaine de crevettiers alors qu'il en reste moins d'une dizaine aujourd'hui, car il n'y a plus de crevettes grises. On pouvait y pêcher 10 mois par an contre 2 mois par an maintenant. Cela pourra d'ailleurs poser des difficultés pour accumuler des connaissances concernant les poissons amphihalins, car les pêcheurs, qui fournissaient les données, sont de moins en moins nombreux. Par chance, l'estuaire est encore la première nurserie de bars de la zone. Le comité espère que le projet de chatière du GPMH ne mettra pas à mal cette nurserie. Le Comité participera en tout cas au projet REPERE.

Etienne FROMENTIN (UNICEM) :

Ce projet est très intéressant, et il pourra apporter des éléments pour les situations pour lesquelles les réglementations sont très bien connues mais dont l'articulation reste complexe.

Florence CASTEL (DREAL) :

Nous sommes responsables de la conciliation entre développement et préservation de l'environnement. La DREAL Normandie porte auprès de la préfète de région et des préfets de département un certain nombre de démarches, et se positionne dans une posture d'accompagnement. Il nous faut anticiper afin d'éviter par la suite d'être freinés par la complexité de la réglementation. Nous avons mené cette stratégie en identifiant des secteurs prioritaires de restauration écologiques sur les 5 départements, et ces objectifs ont été présentés au Comité Régional de la Biodiversité. Nous avons également travaillé de cette manière concernant le 4ème plan de gestion de la RNNES. Nous continuerons à accompagner les partenaires du territoire à passer d'une vision sectorisée espace/espèce/zonage à une vision plus globale de l'estuaire en développant les connaissances sur ses fonctionnalités.

Frank NIVOIX (CEN)

Pour rebondir sur les remarques de Thierry LECOMTE concernant les échanges, et d'Alexandre MAHEUT concernant les limites géographiques, il semble important de définir jusqu'où ce projet REPERE pourra aller, dans la mesure où ce qui se passe en amont de Poses influe sur l'estuaire. Quid d'un plan Seine, plus global ? Pourra-t-on parler du bassin versant de la Seine ?

Thierry LECOMTE (CSRPN) :

En tant qu'administrateur de la fédération des Conservatoires des espaces naturels, M. LECOMTE convie l'assistance au congrès national organisé par le CEN de l'ex-Basse Normandie qui se tiendra la première semaine d'octobre 2018 (carré des docks) et dont le thème sera « les fleuves, de la source à l'estuaire ».

Karine GONCALVES (GIP Seine Aval) :

Cette demande rentre tout à fait dans les missions du GIP Seine Aval, qui travaille de manière privilégiée sur la zone allant de Poses jusqu'à la baie de Seine orientale. Concernant la zone de travail du projet REPERE, elle sera adaptée à chacune des fonctionnalités qui seront étudiées.

Il convient de noter que tout changement à l'amont ou à l'aval a un impact ailleurs dans l'estuaire, et il n'est donc pas pertinent de restaurer exactement la même fonctionnalité que celle dégradée de manière systématique. Il faudra donc étudier la possibilité de restaurer d'autres fonctionnalités pour un bénéfice final supérieur.

Cette étude a commencé début avril, le GIP Seine Aval a embauché Manuel MUNTONI dans cet objectif, ce qui montre l'intérêt que portent les membres du GIP à cette étude. Il est toutefois important de signaler que ce travail scientifique se situe à la limite de l'état de l'art, et nous aurons donc besoin des connaissances de l'ensemble des partenaires autour de la table.

La première réunion scientifique aura lieu le 26 juin à 9h30.

Présentation par M. Manuel MUNTONI – GIP Seine Aval : Présentation de la démarche scientifique

Alexis MAHEUT (CRPMEM) :

Nous nous sommes toujours beaucoup investis pour protéger les vasières. Il est essentiel de considérer leur objectif de production. Une vasière a été créée à l'amont du Pont de Normandie, et malgré les études, elle se bouche, ce qui la rend improductive, stérile, alors que nous avons besoin de vasières productives.

Il est primordial de correctement dimensionner les suivis, et dans le cas où sont réalisés des aménagements, il faudra à tout prix s'intéresser au benthos, le plus finement possible, trimestre par trimestre, selon les saisons. Il faudra pouvoir mettre les moyens pour ce suivi, faire venir des scientifiques de toute la France, et d'ailleurs. A ce propos, il est fait mention de l'anecdote d'un scientifique de Lille venu avec un bateau de 25m qui n'avait pu accéder au terrain par manque d'eau.

Présentation par M. Arnaud DIARRA – DREAL Normandie : Présentation de la démarche administrative

Patrick PESQUET (Caux Seine Agglo) :

Il conviendra de bien prendre en compte le temps et les différences entre les porteurs de projets, notamment différences de taille : les partenaires interviennent sur le terrain avec des périmètres et des temporalités différentes, et pour ce projet, il sera primordial d'identifier des partenaires relais qui permettront d'assurer que les résultats de l'étude seront effectivement communiqués et utilisés sur le terrain.

Yvan CORDIER :

Ces éléments seront pris en compte, et les participants pourront contacter la DREAL Normandie pour faire part de leurs autres remarques et idées. La démarche qui est proposée ici illustre la volonté des parties prenantes, dont l'État, d'accompagner les porteurs de projets, avec notamment l'objectif clairement affiché de leur apporter des éléments pour qu'ils puissent anticiper sur la bonne application de la réglementation. Il sera également important de s'intéresser à la façon dont ces sujets sont traités à l'étranger, comme en Allemagne, en Hollande ou en Belgique. Les phases d'étude du projet REPERE se dérouleront en 2018 et 2019, et la phase opérationnelle concernant les sites ateliers débutera en 2020.

Catherine DELANNOY (PNR des boucles de la Seine normande) :

Le Parc Naturel Régional met en place un réseau d'acteurs autour de la thématique ERC afin d'échanger sur les connaissances et les bonnes pratiques ; la 1ère réunion de ce réseau se déroulera le 21 juin 2018.

Thierry LECOMTE (CSRPN) :

Il serait opportun de voir si l'outil DTA doit être conservé sur l'estuaire de la Seine, à partir d'un bilan des conséquences de sa mise en application. Il conviendra également de chercher à articuler le travail qui sera mené avec le futur plan d'action national en faveur des zones humides. Concernant les expériences à l'étranger, les contacts déjà pris avec l'Allemagne et la Belgique confirme qu'il y a un intérêt à s'intéresser à leurs pratiques en la matière, qui sont apparemment assez ambitieuses.

M. Yvan CORDIER remercie les participants et clôture la réunion.